

ALERTE COMMERCES

Charte du Commerçant Citoyen

Engagement n°1 :

Je m'engage dans le dispositif "Alerte Commerces", initié par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse et la Préfecture de Vaucluse, en partenariat avec les forces de Police et de Gendarmerie. Ce partenariat mis en place dans le Vaucluse me permet de :

- Dissuader d'éventuels malfaiteurs en étant vigilant aux comportements suspects, aux faux moyens de paiement, aux chèques volés et aux escroqueries en tous genre etc.
- Prévenir mes collègues commerçants, artisans et/ou prestataires de services pour éviter qu'ils ne soient victimes à leur tour d'un acte délictueux similaire et être réactif pour permettre l'arrestation des malfaiteurs,
- Rassurer ma clientèle et sécuriser la ville et nos commerces.

Pour ce faire, j'appose l'autocollant spécifique "Alerte Commerces" sur ma vitrine, porte d'entrée ou étalage de manière bien visible.

Engagement n°2 :

En cas de vol à main armée, diffusion de fausse monnaie et/ou de chèques volés, de tentative d'escroquerie, j'alerte immédiatement la Police ou la Gendarmerie en composant le « 17 » (qui reste le réflexe élémentaire indispensable) afin que l'information puisse être transmise au plus grand nombre de confrères dans un minimum de temps.

Engagement n°3 :

Cet engagement me donne un nouveau rôle, celui de "Commerçant Citoyen", qui participe activement à la vie économique et sociale de mon territoire tout en veillant à la tranquillité de nos commerces.

Je communique sur ce nouveau rôle par l'affichage de la présente charte dans mon point de vente et par la promotion de ce dispositif auprès de mes collègues.

Adhésion : 12 € / an

Mon référent

